



direction des services départementaux de l'éducation nationale Rhône

éducation nationale jeunesse vie associative

Circonscription de Villefranche sur Saône

PB/BP
Dossier suivi par M. Brissaud
Téléphone : 04 74 69 29 04

Télécopie : 04 74 68 26 58

Courriel : ce.0690270u@ac-lyon.fr

Adresse : 175 rue Boiron
BP 293
69665 Villefranche sur saône cedex

Villefranche, le 7 mai 2012

L'Inspecteur de l'Education nationale

chargé de la circonscription de **Villefranche sur Saône**

à

Madame, Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les Enseignants

des écoles de la circonscription de Villefranche sur Saône

Note de service n°5

EVALUATIONS NATIONALES CE1 & CM2 - 2012

Les Evaluations Nationales CE1 & CM2 permettent de mesurer les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité élémentaire, dans les domaines fondamentaux que sont le français et les mathématiques.

Les finalités de ce dispositif sont les suivantes :

- *Renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée (différenciation pédagogique, aide personnalisée et stages de remise à niveau, aide spécialisée).*

- *Informer les parents et leur permettre de suivre les progrès de leur enfant.*

- *Disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances*

Il est essentiel que cette note de service fasse l'objet d'une lecture partagée lors d'un conseil des maîtres.

1. Calendrier

Les Evaluations CE1 et CM2 se dérouleront simultanément.

CALENDRIER DES EVALUATIONS NATIONALES 2012.	
ETAPES	**DATES**
Passation des épreuves*	Du 21 au 25 mai 2012.
Correction, saisie et transmission des résultats**	Du 25 mai au 12 juin 2012
Information des parents	A partir du 30 mai 2012
Publication des résultats départementaux, académiques et nationaux	A partir du 15 juin 2012

* Pour tout projet de classe délocalisée (classes verte, classe de neige…) se déroulant du 21 au 25 mai, il revient aux enseignants concernés de prendre les dispositions nécessaires afin que la passation des évaluations se déroule effectivement aux dates fixées.

** Pour les classes à petits effectifs (cf. définition page 4 du manuel d'utilisation de l'outil de saisie locale), les directeurs retourneront par courriel le fichier.csv à l'inspecteur de circonscription avant le lundi 4 juin 2012.

2. Modalités

2.1. **Les livrets et cahiers d'évaluation CE1 & CM2 seront disponibles** dans les bureaux de l'Inspection, 175 rue Boiron – Villefranche sur Saône entre le jeudi 10 et le mercredi 16 mai 2012**.** Le nombre de « livrets enseignant » et de « cahiers élève » disponibles en circonscription est limité. Afin que toutes les écoles disposent du nombre de documents nécessaires, ces derniers seront retirés à raison d'1 livret par enseignant et d' 1 cahier par élève.

Entre le 7 et le 11 mai les directeurs informeront l'inspecteur de circonscription du nombre de cahiers d'évaluation adaptés (et de la nature des adaptations) pour que les élèves handicapés puissent participer à la passation de l'épreuve (cf paragraphe 4).

2.2. **Les modalités d'accès et d'utilisation de l'application WEB Académique** par les directeurs des écoles sont les mêmes que celles de la campagne d'évaluation nationale précédente. **Un document synoptique** rédigé à l'attention des directeurs présente les différentes opérations qui organisent la remontée des résultats et précise toute adresse de connexion utile (Cf. annexe 1). Le manuel d'utilisation de l'outil de saisie locale, à destination des directeurs d'écoles et des enseignants, est également téléchargeable à partir d'une connexion directeur sur la page d'accueil Web Académique.

2.3. En cas de problème lié à la connexion ou à l'utilisation des applications locales et Académiques, il est possible de contacter Christophe Borne, Formateur TICE du RDRI Christophe.Borne@ac-lyon.fr ou le service assistance par mél assistance@ac-lyon.fr (tel : 04.72.80.64.88)

2.4. Le système de notation, affiné pour les Evaluations nationales 2011, donne la possibilité de noter les réponses partielles. Cinq niveaux de notation sont proposés pour évaluer plus précisément les réponses:

- réponse attendue
- réussite partielle sans erreur
- réussite partielle avec erreur
- autres réponses
- absence de réponse

Ce système permet d'enrichir les possibilités d'analyse pédagogique et de donner une information plus précise aux familles.

2.5. Communication des résultats aux parents : Deux modalités de restitution des résultats aux représentants légaux de l'élève sont possibles :

- Rencontrer tous les parents.

- Rencontrer les parents des élèves ayant besoin d'un soutien pour expliciter les difficultés identifiées et leur présenter les mesures d'aide réfléchies.

Dans tous les cas, il conviendra de transmettre la fiche intitulée « synthèse parents » extraite de l'application locale. Un exemplaire de cette même fiche sera joint au livret scolaire de l'élève et donc transmise au collège.

2.6 Exploitation des résultats des Evaluations Nationales: Les Evaluations CE1 et CM2 permettent aux enseignants de mieux identifier les élèves qui rencontrent des difficultés en mathématiques et français et de leur apporter une aide immédiate. L'évaluation de la maîtrise d'une connaissance ou d'une compétence se fait sur la base de plusieurs items. Il convient donc de croiser les réponses relevant d'items qui ciblent une même compétence. Trois niveaux d'exploitation sont possibles :

- **L'analyse des résultats individuels** permet de faire la part entre ce que l'élève maîtrise et ce qu'il reste à consolider et donc de valider certaines compétences du livret personnel de l'élève. L'identification fine des difficultés à laquelle peuvent être associés les enseignants spécialisés dans l'aide à dominante pédagogique et ré-éducative permet d'élaborer les dispositifs d'aide à apporter en classe (pédagogie différenciée principalement) et hors de la classe, ces dispositifs étant éventuellement articulés dans le cadre d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE).

- **L’analyse des résultats obtenus au niveau de l’école** fait apparaître des informations liées à l’état réel de l’enseignement réalisé dans l’école. Elle aide d’abord à mieux percevoir les attendus des programmes 2008. Elle interroge également les progressions pensées à l’échelle du cycle et l’efficacité des choix pédagogiques arrêtés au regard des performances réalisées par les élèves.

« Un conseil de cycle sera consacré à l’analyse des taux de réussite obtenu au niveau de l’école. Des progressions de cycle centrées sur les champs déficitaires des mathématiques et/ou du français seront élaborées par les équipes »

- **L’analyse des résultats obtenus à l’échelle de la circonscription** sera présentée lors d’une réunion de directeur durant l’année scolaire2012-13. Seront plus particulièrement précisés les choix qui orientent le plan d’animation pédagogique 2012-13 au regard des conclusions de cette étude.

3. Contenus des Evaluations Nationales

Comme les années précédentes, les connaissances et compétences testées concernent les champs disciplinaires suivants:

- en français : lecture, écriture, vocabulaire, orthographe, grammaire
- en mathématiques: numération, calcul, géométrie, grandeurs et mesure, organisation et gestion de données

4. Evaluation des acquis des élèves de CE1 et CM2 handicapés

Tout élève recevant un enseignement de niveau CE1 ou CM2 dont les objectifs d’apprentissage sont intégralement ceux de la classe correspondante quelles que soient les conditions de sa scolarisation (classe ordinaire, classe d’inclusion scolaire …), est concerné par la passation de cette évaluation et le traitement de ses résultats dans l’application locale.

Il est nécessaire de veiller à ce que les élèves handicapés puissent bénéficier lors de la passation des épreuves, des aides et des aménagements adaptés à leur situation, compatibles avec la nature et les objectifs des exercices de l’évaluation et cohérents avec ceux qui leur sont proposés habituellement. Il revient à l’enseignant en s’appuyant sur le Projet Personnel de Scolarisation (PPS) ou le Projet d’Accueil Individualisé (PAI) de l’élève de définir la forme d’adaptation adéquate.

Les élèves dyslexiques peuvent par exemple avoir besoin de temps supplémentaire. Certains de ces élèves dont le handicap est plus important, peuvent avoir besoin de la présence d’un adulte pour relire à haute voix les consignes écrites ou écrire des réponses fournies oralement.

Mme Hélène Terrat, CPC ASH, se tiendra à la disposition des écoles scolarisant des élèves en situation de handicap en CE1 et en CM2 pour lesquels des adaptations sont nécessaires helène.terrat@ac-lyon.fr .

Des versions de cahiers d'évaluation adaptés (caractères agrandis, Braille…) aux besoins des élèves **dyspraxiques ou non-voyants** sont également disponibles auprès de Mme Billemont (DOS 3) au numéro suivant : 04-72-80-69-81 ou au ce.ia69dos3a@ac-lyon.fr .

***